

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3205

31 octobre 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|---|---------------|
| Agri-Distribution SA | 153798 | Kew S.à r.l. | 153805 |
| Allegis Global Solutions S.à r.l. | 153836 | Kings Cross Retail S.à r.l. | 153835 |
| Alsina S.à r.l. | 153797 | Laksha S.A. | 153795 |
| Anglo Securities Ramschild S.à r.l. | 153797 | Lalao Invest S.A. | 153795 |
| Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l. | 153798 | LFP SV | 153794 |
| Assura S.à r.l. | 153798 | Linkstar S.à r.l. | 153795 |
| Autovitres S.à r.l. | 153799 | Lombard Odier Gateway | 153839 |
| Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial | 153840 | luminatis S.à r.l. | 153796 |
| Belair Invest S.A. | 153796 | Moorgate Aviation S.à r.l. | 153794 |
| BestLife III International S.à r.l. | 153798 | Orion IT Consulting S.à r.l. | 153794 |
| BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l. | 153799 | Patrizia Real Estate 34 S.à r.l. | 153799 |
| Blo Heft S.A. | 153824 | Red International S.A. | 153801 |
| Bollemine Holding S.A. SPF | 153800 | Regulus Investments S.A. | 153803 |
| BravInvest S.A. | 153807 | Regulus Investments S.A. | 153803 |
| BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l. | 153800 | Retaxa S.A. | 153794 |
| Cabellera S.A. | 153801 | RM2 International S.A. | 153802 |
| CA.P.EQ. Partners II S.à r.l. | 153797 | ROB's Arena S.à r.l. | 153794 |
| C+ Investments | 153799 | Ruby Holdings S.à r.l. | 153801 |
| Commerz Holding S.A. | 153801 | Rusar Agro S.A. | 153803 |
| C Pure | 153796 | Selfin SA | 153804 |
| Crédit Agricole Private Banking Management Company | 153800 | SFIB S.A. | 153804 |
| Disney CIS Holdings S.à r.l. | 153817 | SHCO 100 S.à r.l. | 153802 |
| E.I.S. S.A. | 153797 | SHCO 62 S.à r.l. | 153836 |
| Helfin S.A. | 153795 | SHCO 93 S.à r.l. | 153804 |
| JC Consulting S.à r.l. | 153796 | Star Shoes s.à r.l. | 153835 |
| | | Symbio S.A. | 153804 |
| | | Sysco Canada Holdings S.à r.l. | 153802 |
| | | Valura S.A. | 153821 |

Retaxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 44.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151185/10.

(140172783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

ROB's Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, Auf dem Steppchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151187/10.

(140172231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Orion IT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.263.

Résolution du conseil de gérance prise à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152264/11.

(140173967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Moorgate Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.676.

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société Moorgate Aviation S.à.r.l. en date du 30.09.2014 que Monsieur Meinert Rießen a été révoqué en tant que gérant de la société Moorgate Aviation S.à.r.l. et que Monsieur Franz-Josef Glaubert a été nommé en tant que gérant unique de la société Moorgate Aviation S.à r.l. pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152218/11.

(140173808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

LFP SV, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 176.360.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 21 mai 2014 à 11h00**Décisions:*

Prendre acte de la démission de Madame Gwennoline D'Avout de son mandat d'administrateur.

Signatures

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2014152198/12.

(140173702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Linkstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152190/10.

(140173598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Laksha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.582.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014152193/10.

(140173545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Helfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HELFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2014151594/12.

(140173193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Lalao Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 104.445.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en date du 22 septembre 2014 que:

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et déclare que LALAO INVEST S.A. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société 65, rue des Romains L-8041 Strassen.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME

VAN CAUTER SNAUWAERT & CO Sarl

Liquidateur

Référence de publication: 2014152194/22.

(140173616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

C Pure, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 176.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151431/9.

(140173354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

luminatis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 2, op der Driicht.
R.C.S. Luxembourg B 164.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151354/9.

(140173087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

JC Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 74.212.

Résolution de la gérance prise à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2014:

- Il résulte d'une décision de la gérance que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Jesse BREWSTER
Gérant

Référence de publication: 2014151620/12.

(140172618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Belair Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.326.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 septembre 2014 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 09 octobre 1959, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle MAMANE a été confirmé pour une durée indéterminée.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de la société GESTMAN S.A., dont le mandat n'a pas été reconduit:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014151424/24.

(140172914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

CA.P.EQ. Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.239.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151439/10.

(140173323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.**E.I.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.594.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014151500/13.

(140172885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.**Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.241.990,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.287.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 septembre 2014:

1. que la démission de M. Carl PIVERT en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 18 septembre 2014;
2. que Mme. Maria RODRIGUES avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 18 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151361/15.

(140173237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.**Anglo Securities Ramschild S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 180.346.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

Anglo Securities Ramschild sarl

7, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2014.*Pour Anglo Securities Ramschild sarl*

United International Management S.A

Référence de publication: 2014151876/16.

(140173689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Agri-Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8551 Noerdange, 14, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 96.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151896/10.

(140173847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Assura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 75.395.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151912/10.

(140173768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

BestLife III International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.658.

Beschlüsse der ordentlichen Gesellschafterversammlung genommen am 07. August 2014 in Luxembourg

- Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat beschlossen das Mandat des Wirtschaftsprüfers Pricewaterhouse-Coopers S.à r.l. zu verlängern. Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet im Jahr 2015 zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, welche über die Annahme des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2014 entscheidet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 29. September 2014.

Référence de publication: 2014151920/13.

(140173975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.289.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 août 2014

1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante-B avec effet au 29 août 2014.
2. Monsieur Sébastien Bombenger, administrateur de sociétés, né le 23 janvier 1983 à Colmar (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant-B pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

3. Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Davy TOUSSAINT, gérant-B, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014151878/21.

(140173466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Autovitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 112.265.

Le bilan au 31/03/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014151886/9.
(140174015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Patrizia Real Estate 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 165.934.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014151727/9.
(140173151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

C+ Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 92.342.

EXTRAIT

A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse du siège social de la Société est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Le gérant

Référence de publication: 2014151950/13.

(140174164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 181.090.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 juillet 2014

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Sean O'Driscoll, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Paul Reilly
- Leon Schwab

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la Société

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2014151926/23.

(140173865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Bollemine Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 160.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151940/10.

(140173538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Crédit Agricole Private Banking Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 183.481.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 09 juin 2014 tenu par voie circulaire.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Hervé ROUX en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 03 juin 2014.

Pour la société

CREDIT AGRICOLE PRIVATE BANKING MANAGEMENT COMPANY S.A.

Référence de publication: 2014151960/12.

(140174130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.115.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2014, les associés de la Société ont passé les résolutions suivantes:

1. Il a été pris acte des démissions de M. Jean-François Bossy, Mme Solveig Diana Hoffmann, M. Robert W. Simon et M. Dennis McDonagh de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2014.

2. Il a été décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 30 septembre 2014:

- Monsieur Gregory J. Larson, résidant professionnellement au 617 Kent Oaks Way, Gaithersburg, MD 20878, Etats-Unis d'Amérique, né à la Nouvelles Orléans (Etats-Unis d'Amérique), le 29 mars 1964; et

- Monsieur Jeffrey S. Clark, résidant professionnellement au 2827 Mustang Drive, Oak Hill, VA 20171, Etats-Unis d'Amérique, né à Lansing (Etats-Unis d'Amérique), le 19 juillet 1961.

De sorte que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

- Monsieur Gregory J. Larson,

- Monsieur Jeffrey S. Clark, et

- Monsieur Francesco Biscarini.

3. Il a été décidé de changer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 septembre 2014.

En date du 30 septembre 2014, l'associé BRE/German Hotel Holding I S.à r.l. a transféré l'intégralité de ses 450 parts sociales de classe A au nouvel associé HHR Berlin B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social au 200 Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 61111716.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014151943/32.

(140173709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Ruby Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 157.476.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151746/9.

(140173044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Red International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.961.

Le siège social de la société est dorénavant le suivant:

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152335/11.

(140173989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Commerz Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 72.557.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 septembre 2014 que Messieurs Olivier Liégeois et Benoît Bauduin ont été révoqués de leur poste d'administrateur de la Société en date du 15 août 2014.

Dès lors, Monsieur Maksud AHMADKHA NOV devient administrateur unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151956/14.

(140173634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Cabellera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.185.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 29 août 2014 a décidé

- de renouveler les mandats des administrateurs

M. Antoine Hientgen, expert-comptable, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Mme. Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

- de nommer M. Alain Schreurs, juriste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

- et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes

FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le mandat de M. Manuel Hack n'a pas été renouvelé.

CABELLERA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014151962/20.

(140174095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Sysco Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.620.

—
EXTRAIT

Suivant un contrat d'apport daté du 16 juin 2014, l'associé unique de la Société, SMS Global Holdings S.à r.l., a contribué l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à SMS Bermuda Holdings, une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social à Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistrée auprès du Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 48912.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

SMS Bermuda Holdings: 12.501 parts sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sysco Canada Holdings S. à r.l.

Référence de publication: 2014152369/17.

(140173580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 septembre 2014 que:

- Monsieur Ashavani MOHINDRA a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- Monsieur Jean-François Pierre BLOUVAC demeurant à CH- 1234 Vessy 9, chemin des halliers (Suisse) a été coopté aux fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat, sa nomination sera ratifiée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes 2014 de la société.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé le même jour de nommer M. Jean-François Pierre BLOUVAC aux fonctions d'administrateur délégué de la société, son mandat ira jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152343/18.

(140174195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

SHCO 100 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 189.595.

Il résulte des résolutions adoptées le 25 septembre 2014 par l'associé unique de la Société que la personne suivante a démissionné de son poste de gérant avec effet au 25 septembre 2014:

- Intertrust Management Luxembourg S.à r.l.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 25 septembre 2014 que la personne suivante a été nommée avec effet au 25 septembre 2014 et ce pour une période indéterminée:

- Mme Sinead Mary Browne, née à Dublin (Irlande), le 16 Avril 1980, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg; au poste de gérant unique;

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 25 septembre 2014 que le siège de la société est transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152385/19.

(140173810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Regulus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014152338/13.

(140173763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Rusar Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.169.

EXTRAIT

En date du 11 septembre 2014, l'Actionnaire Unique a adopté les résolutions suivantes:

- Asa Alund démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 août 2014;
- Sami Nummela démissionne de sa fonction d'administrateur a effet au 29 août 2014;
- Peter Lundin avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec effet au 1 septembre 2014 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.
- Gulcin Tekes avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec effet au 29 août 2014 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152333/17.

(140173738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Regulus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.889.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Carine MOURAT, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Christoph PIEL, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014152337/24.

(140173762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Selfin SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.852.

Par la présente je résilie, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation 55, avenue de la Liberté L-1931 LUXEMBOURG, conclu avec votre société.

L-1931 Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Maître Jean-Paul GLAUDEN.

Référence de publication: 2014152380/9.

(140174047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Symbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014150388/11.

(140171807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

SFIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.016.

Extrait du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en forme extraordinaire le 15 septembre 2014:

Les résolutions suivantes sont prises:

1) le mandat de commissaire aux comptes de AREND & PARTNERS S.à r.l., avec siège à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, est révoqué.

2) COFA S.à r.l., avec siège à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare, est désignée commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016. Mersch, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152383/14.

(140173518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

SHCO 93 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.600.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 septembre 2014

1. la société Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de un (1) à trois (3).

3. Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née le 18 mai 1983 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né le 31 juillet 1972 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHCO 93 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014152387/20.

(140173662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Kew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.175.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen on the seventeenth day of September.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kew S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.175 and having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the Company).

THERE APPEARED:

Tele Columbus Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.327 and having a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) (the Sole Shareholder).

represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it. The Sole Shareholder, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

- 1) the Sole Shareholder holds all of the shares in the Company;
- 2) the Company was incorporated on 14 December 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2, page 62 of 4 January 2010. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation;
- 3) the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;
- 4) the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;
- 5) the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);
- 6) the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;
- 7) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:
 - (i) the activity of the Company has ceased;
 - (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;
 - (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company;
 - (iv) all issued ordinary shares of the Company held by the Sole Shareholder are cancelled in consideration of the liquidation proceeds transferred to it; and
 - (v) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any);
- 8) the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated 12 September 2014;
- 9) the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;
- 10) the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the sole manager, Mr Dominique Robyns, for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts.
- 11) the Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company, and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;
- 12) the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
- 13) the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

14) the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Alter Domus and of Maître Francis Kessler, each of them acting individually:

(i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2013 and 2014); and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the closing the Company's liquidation, these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Kew S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.175 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (la Société).

A COMPARU:

Tele Columbus Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.327 et disposant d'un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) (l'Associé Unique).

représenté par Madame Sophie HENRYON, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1) que l'Associé Unique déteint la totalité des parts sociales de la Société;
- 2) que la Société a été constituée le 14 décembre 2009, suivant acte rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2, page 62 du 4 janvier 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution;
- 3) la capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;
- 4) l'Associé Unique a une pleine et parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société.
- 5) l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation volontaire;
- 6) l'Associé Unique décide d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;
- 7) l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:
 - (i) l'activité de la Société a cessé;
 - (ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que toutes les dettes connues de la Société ont été réglées ou intégralement provisionnées;
 - (iii) il recevra tous les actifs en circulation de la Société;
 - (iv) toutes les parts sociales ordinaires émises de la Société détenues par l'Associé Unique sont annulées en contrepartie du produit de la liquidation qui lui est transféré; et
 - (v) il assumera toutes les dettes cachées et inconnues, le cas échéant;
- 8) l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 12 septembre 2014;
- 9) l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) l'Associé Unique décide d'accorder pleine décharge au gérant unique, M. Dominique Robyns, pour l'exercice de son mandat et en ce qui concerne les comptes de liquidation;

11) l'Associé Unique décide de transférer pour son compte, en tant que produit de la liquidation, tous les actifs restants de la Société, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ces transferts soient opposables aux tiers;

12) l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est liquidée par la présente et la liquidation clôturée;

13) l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, durant une période de cinq ans après la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais associés à la liquidation;

14) l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Alter Domus et de Maître Francis Kessler, chacun agissant individuellement:

(i) pour effectuer et accomplir toutes formalités nécessaires pour terminer et déposer les déclarations d'impôts de la Société restantes (y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations d'impôts relatives aux exercices sociaux 2013 et 2014); et

(ii) de se soumettre à toutes les formalités nécessaires en relation avec le dépôt de la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant un an après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais et en français, et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014150153/135.

(140171129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

BravInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 190.486.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth of September,

Before Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed,

THERE APPEARED

SERIMNIR FUND, a Société Anonyme duly incorporated under the form of a Société d'Investissement à Capital Variable-Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-SIF) and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 137142 (hereinafter referred to as the «Appearing Party»),

represented by Sara LECOMTE, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg.

Which proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "BRAVInvest S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders.

5.3. In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set on the date of incorporation of the Company at three million one hundred thousand euros (EUR 3,100,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The Board of Directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by waiver of claims or conversion of convertible securities, upon the exercise of warrants or stock-options, incorporation of (distributable) reserves of the Company or in any other manner; and

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price within the limits set forth in the Law and the terms and conditions of the subscription of the new shares;

This authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the incorporation deed dated 16 September 2014 in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and may be renewed by the general meeting of the shareholders.

Following each increase of the share capital realized pursuant to this article 5.3, article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase and such modification will be recorded within a month in authentic form in front of a notary by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

8. Board of directors or sole director.

8.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least four (4) members (each a "Director"), who need not be shareholders.

8.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

8.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

8.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9. Meetings of the board of directors.

9.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

9.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

9.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

9.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

9.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

9.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

9.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

10. General powers of the board of directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11. Delegation of powers.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13. Statutory auditor. The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of shareholders.

14.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

14.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

14.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

14.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

14.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

14.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

15. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the twenty-seventh (27th) of June at 3.00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

16. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

17. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

18. Business year.

18.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

20.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2015.

The first Annual General Meeting of Shareholders will be held within the eighteen (18) months that follows the date of incorporation of the Company.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, SERIMNIR FUND, prenamed, has subscribed for the three hundred ten (310) shares and has them fully paid up in cash, so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of such contribution as has been provided to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-)

First extraordinary general meeting of shareholders

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. The following persons have been appointed as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years, their mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020:

a) Mrs Elise LETHUILLIER, born on 17 November 1972 in Dreux (France), professionally residing at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

b) Mr Stéphane FRANCOIS, born on 17 May 1962 in Neuilly-sur-Seine (France), professionally residing at 480, avenue Louise, B-1050 Brussels (Belgium);

c) Mr Eric GRABLI, born on 28 February 1964 in Boulogne-Billancourt (France), professionally residing at 480, avenue Louise, B-1050 Brussels (Belgium); and,

d) Mr Anthony GRACA, born on 8 June 1984 in Mont Saint Martin (France), professionally residing at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2. H.R.T. Révision S.A., a Société Anonyme duly established under the laws of Luxembourg having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 51238 has been appointed as Statutory Auditor for a renewable period of six (6) years; its mandate terminating immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020.

2. The Company's address is set at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes,

A COMPARU

SERIMNIR FUND, une Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable-Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-SIF) dûment constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 137142 (ci-après le «Comparant»), dûment représentée par Sara LECOMTE, clerk de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «BRAVInvest S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte

et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des actionnaires.

5.3 Le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution de la Société à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) divisé en trente et un mille actions (31.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en numéraire ou en nature, par renonciation à des créances ou conversion de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi et les termes et les conditions de la souscription des actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'acte de constitution daté du 16 septembre 2014 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée conformément à cet article 5.3., l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue et cette modification sera enregistrée dans le mois sous forme authentique devant notaire par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre (4) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L' «Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

8.5 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque, tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux (2) Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations, le 27 juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable précédant cette date.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, SERIMNIR FUND, préqualifiée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; preuve de cet apport a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra dans les dix-huit (18) mois qui suivent la date de constitution de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs pour une période de six (6) ans renouvelable expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020:

a) Madame Elise LETHUILLIER, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

b) Monsieur Stéphane FRANCOIS, né le 17 mai 1962 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique);

c) Monsieur Eric GRABLI, né le 28 février 1964 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant professionnellement, 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique); et,

d) Monsieur Anthony GRACA, né le 8 juin 1984 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2. H.R.T. Révision S.A., une société anonyme de droit Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 51238 est nommée Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de six (6) ans renouvelable expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

3. Le siège social de la Société est établi au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44079. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014149898/509.

(140171249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Disney CIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 163.416.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.789 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Disney CIS Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.416, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 13 September 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2700, dated 7 November 2011 (the "Company").

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,502 (twelve thousand five hundred two Euro) by the issue of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 57,523,089.28 (fifty-seven million five hundred twenty-three thousand eighty-nine Euro and twenty-eight Cent) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash and in kind;

3. Subscription and payment by Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A. of all the new shares by way of a contribution in cash and in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,502 (twelve thousand five hundred two Euro) by the issue of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 57,523,089.28 (fifty-seven million five hundred twenty-three thousand eighty-nine Euro and twenty-eight Cent) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through:

- a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of EUR 56,523,091.28 (fifty-six million five hundred twenty-three thousand ninety-one Euro and twenty eight Cent), being the EUR approximate equivalent of USD 72,700,000 (seventy-two million seven hundred thousand United States Dollars), in accordance with the EUR/USD exchange rate of 1.286 as of 17 September 2014 (the "Contribution in cash"); and

- a contribution in kind by the Sole Shareholder of a certain receivable in an amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) (the "Contribution in kind").

The contribution in cash and in kind are together referred to as the "Contribution".

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in cash and in kind as described below.

Valuation

The net value of the Contribution in Kind amounts to EUR 1,000,000 (one million Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 19 September 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Marsha Reed, residing professionally at 500, South Buena Vista Street, CA 91521 Burbank, United States of America, category A manager;

b) Mark Kiely, residing professionally at 3, Queen Caroline Street, W6 9PE Hammersmith, London, Great Britain, category A manager;

c) Philippe Coen, residing professionally at 25, Quai Panhard et Levassor - CS 91378, F-75644 Paris Cedex 13, France, category A manager;

d) Wim Van Lommel, residing professionally at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and

e) Brigitte Denis, residing professionally at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager;

f) Cornelia Mettlen, residing professionally at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A.: 12,502 (twelve thousand five hundred two) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,502 (twelve thousand five hundred two Euro), represented by 12,502 (twelve thousand five hundred two) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social sis 55, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 146.789 ("Associé Unique")

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, par l'effet d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Disney CIS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 163.416, constituée par un acte reçu par le notaire soussigné le 13 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2700, daté du 7 novembre 2011 (la "Société").

II. - Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle manière que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique reconnaissant expressément en avoir été dûment informé préalablement.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 EUR (deux euros), de manière à le faire passer de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 12.502 EUR (douze mille cinq cent deux euros) par l'émission de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 57.523.089,28 EUR (cinquante-sept millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-neuf euros et vingt-huit cents) payable sur le compte prime d'émission de la société, le tout étant payé par le biais d'un apport en numéraire et en nature;

3. Souscription et paiement par Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A. de toutes les nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en numéraire et en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 EUR (deux euros), de manière à le faire passer de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 12.502 EUR (douze mille cinq cent deux euros) par l'émission de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 57.523.089,28 EUR (cinquante-sept millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-neuf euros et vingt-huit cents) (la "Prime d'Emission") payable sur le compte prime d'émission de la société, le tout étant payé par le biais:

- d'un apport en numéraire réalisé par l'Associé Unique d'un montant global de 56.523.091,28 (cinquante-six millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-onze euros et vingt-huit cents), équivalent à 72.700.000 USD (soixante-douze millions sept cent mille dollars américains), en application du taux de change EUR/USD de 1,286 en date du 17 septembre 2014 (l'"Apport en Numéraire"); et

- d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique consistant en une certaine créance d'un montant de 1.000.000 EUR (un million d'euros) (l'"Apport en Nature").

L'apport en numéraire et en nature sont désignés ensemble comme l'"Apport".

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, représenté par Mme Sophie Henryon, prénommée, par le biais d'une procuration donnée sous seing privée, lequel déclare souscrire aux Nouvelle Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujet au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Associé Unique au travers de l'apport en numéraire et en nature décrit ci-dessous.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en Nature s'élève à 1.000.000 EUR (un million d'euros). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société par le biais d'une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 19 septembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Marsha Reed, résidant professionnellement au 500, South Buena Vista Street, CA 91521 Burbank, Etats-Unis d'Amerique, gérant de catégorie A;

b) Mark Kiely, résidant professionnellement au 3, Queen Caroline Street, W6 9PE Hammersmith, Londres, Grande Bretagne, gérant de catégorie A;

c) Philippe Coen, résidant professionnellement au 25, Quai Panhard et Levassor - CS 91378, F-75644 Paris Cedex 13, France, gérant de catégorie A;

d) Wim Van Lommel, résidant professionnellement au 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant de catégorie B;

e) Brigitte Denis, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duché du Luxembourg, gérant de catégorie B; et

f) Cornelia Mettlen, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duché du Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés ici par Mme Sophie Henryon, prénommée, par le biais d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport ci-dessus visée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, en leur qualité de gérant de la Société et en raison de l'Apport, ils acceptent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence de ce qui a été décidé ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A.: 12.502 (douze mille cinq cent deux) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de telle manière que l'assemblée peut valablement adopter les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence de ce qui a été décidé ci-dessus et, l'Apport ayant été intégralement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la manière qui suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.502 EUR (douze mille cinq cent deux Euros), représenté par 12.502 (douze mille cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 7.000,- EUR.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014149966/235.

(140171140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Valura S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.582.

In the year two thousand and fourteen.

On the eighteenth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company, company managing family assets "VALURA S.A.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 28582, incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), and now residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on August 1st, 1988, published in the Mémorial C number 286 of November 3, 1988, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 23, 2010, published in the Mémorial C number 792 of April 22, 2011.

The corporate capital amounts to six hundred and twenty thousand Euro (EUR 620,000.-) divided into twenty five thousand (25,000) shares without a nominal value.

The meeting is presided by Mrs. Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board having thus been formed the chairwoman states and asks the notary to enact:

That the represented shareholders, the attorney of the represented shareholders as well as the number of shares are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the attorney of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
 2. Appointment of the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B no 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
 3. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their respective mandates.
- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:
the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B no 153141.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company, namely Mr. Hans DE GRAAF, chairman of the board of directors, Mrs. Monique JUNCKER and Mrs. Astrid BETZ, and to the supervisory auditor of the company, namely the private limited company COMCOLUX S.à r.l., for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,050.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familiale "VALURA S.A." ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28582, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} août 1988, publié au Mémorial C numéro 286 du 3 novembre 1988, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 792 du 22 avril 2011.

Le capital social s'élève à six cent vingt mille Euros (EUR 620.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cristina VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B no 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société:

la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B no 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Hans DE GRAAF, président du conseil d'administration, Madame Monique JUNCKER et Madame Astrid BETZ, et au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.050,- EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2014. Relation GRE/2014/3723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014149738/129.

(140170318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Blo Heft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 190.490.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of Blo Heft S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General Meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion

of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Tuesday of June of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2019:

Class A director:

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975 residing at 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg.

Class B directors:

- Mr. Philippe SALPETIER, born in Libramont (Belgium) on August 19, 1970, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and

- Mr. Livio GAMBARELLA, born in Terlizzi (Italy) on December 2, 1975, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSLT S.à r.l., with registered office at 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2019.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination Blo Heft S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un

administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

- Monsieur Livio GAMBARELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 24, avenue Victore Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2014. Relation GRE/2014/3744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014149883/641.

(140171348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Star Shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.483.

Le bilan arrêté au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151243/10.

(140172171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Kings Cross Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.568.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue en date du 29 septembre 2014 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 29 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150947/13.

(140172565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**Allegis Global Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 62 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 185.157.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ALLEGIS GLOBAL SOLUTIONS LIMITED, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, with registered office at OTV House, East Wing, Wokingham Road, Bracknell, Berkshire RG42 1NG, United Kingdom, registered with the British Companies' House under number 3550830, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

hereby represented by Mr. Matthieu De Donder, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17th September 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of SHCO 62 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185157, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 10 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1244, dated 15 May 2014 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the Company's incorporation (the "Articles").

The appearing party, represented as above mentioned, recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the corporate name of the Company to "Allegis Global Solutions S.à r.l." and to amend article 4 of the Company's Articles accordingly.

2. To add the following paragraph to the Company's corporate object "the object of the corporation is the provision of services, assistance and advice in the field of human resources management, personnel training, resource procurement and all activities related directly or indirectly thereto" and to amend article 2 of the Company's Articles accordingly.

3. To transfer the address of the registered office of the Company to 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

4. To acknowledge and accept the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. as manager of the Company with immediate effect.

5. To appoint Mr Christopher Hartman born in Pennsylvania, United States of America, on 26 July 1968, with address at 9 The Chase, Ascot, Berkshire SL5 7UJ, United Kingdom as Category A manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

6. To appoint Mr James Mann III born in Maryland, United States of America, on 20 September 1971, with address at 28 Eastern Avenue, Annapolis, Maryland 21403, United States of America as Category A manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

7. To appoint Mr John Glenn, born in Hardgate, United Kingdom, on 30 September 1972, with address at Rivendell, Marsh Green Road, Edenbridge, Kent TN8 5QE, United Kingdom as Category B manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

8. To appoint Mr Paulus Lamberts, born in Tilburg, the Netherlands, on 18 September 1965, with professional address at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg as Category B manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

9. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate name of the Company to "Allegis Global Solutions S.à r.l." and resolved to amend article 4 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 4. Corporate name.** The Company has the name "Allegis Global Solutions S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company and resolved to amend article 2 of the Company's articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the corporation is the provision of services, assistance and advice in the field of human resources management, personnel training, resource procurement and all activities related directly or indirectly thereto.

The company shall also have as object the taking of participating interests, in whatsoever form on other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company to 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to accept and acknowledge the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. as manager of the Company with immediate effect.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Christopher Hartman born in Pennsylvania, United States of America, on 26 July 1968, with address at 9 The Chase, Ascot, Berkshire SL5 7UJ, United Kingdom as Category A manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr James Mann III, born in Maryland, United States of America, on 20 September 1971, with address at 28 Eastern Avenue, Annapolis, Maryland 21403, United States of America as Category A manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr John Glenn, born in Hardgate, United Kingdom, on 30 September 1972, with address at Rivendell, Marsh Green Road, Edenbridge, Kent TN8 5QE, United Kingdom as Category B manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Paulus Lamberts, born in Tilburg, the Netherlands, on 18 September 1965, with professional address at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg as Category B manager of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ALLEGIS GLOBAL SOLUTIONS LIMITED, constituée selon les lois britanniques, ayant son siège social à OTV House, East Wing, Wokingham Road, Bracknell, Berkshire RG42 1NG, Royaume Uni, enregistrée auprès du registre des sociétés britanniques sous le numéro 3550830, ci-après désignée l' "Associé Unique"),

représentée par M. Matthieu De Donder, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2014.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante déclare être l'associé unique de SHCO 62 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185157, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée suivant acte passé par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1244, du 15 mai 2014 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les "Statuts").

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changer le nom de la Société en "Allegis Global Solutions S.à r.l." et modifier l'article 4 des Statuts.
2. Ajouter le paragraphe suivant à l'objet social de la Société: "La Société a pour objet la fourniture de services, de l'assistance et de conseil dans les domaines de la gestion des ressources humaine, de la formation du personnel, de l'acquisition des ressources ainsi que dans toutes activités liées directement ou indirectement aux activités mentionnées."
3. Transférer le siège social de la Société à 5, rue du Kiem, L-1857, Grand-Duché de Luxembourg.
4. Accepter et approuver la démission d'Intertrust (Management) Luxembourg S.à r.l. comme gérant de la Société avec effet immédiat.
5. Nommer M. Christopher Hartman, né à Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, le 26 juillet 1968, ayant son adresse professionnelle au 9 The Chase, Ascot, Berkshire SL5 7UJ, Royaume-Uni, comme nouveau gérant catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
6. Nommer M. James Mann III, né à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, le 20 septembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 28 Eastern Avenue, Annapolis, Maryland 21403, Etats-Unis d'Amérique comme nouveau gérant catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
7. Nommer M. John Glenn, né à Hardgate, Royaume-Uni, le 30 septembre 1972, ayant son adresse professionnelle au Rivendell, Marsh Green Road, Edenbridge, Kent TN8 5QE, Royaume-Uni comme nouveau gérant catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
8. Nommer M. Paulus Lamberts, né à Tilburg, Pays Bas, le 18 septembre 1965, ayant son adresse professionnelle au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
9. Divers.

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer le nom de la Société en "Allegis Global Solutions S.à r.l." et de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination "Allegis Global Solutions S.à r.l."."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la fourniture de services, de l'assistance et de conseil dans les domaines de la gestion des ressources humaine, de la formation du personnel, de l'acquisition des ressources ainsi que dans toutes activités liées directement ou indirectement aux activités mentionnées.

La Société a ainsi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet." Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société à 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter et d'approuver la démission d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. comme gérant de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer M. Christopher Hartman, né à Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, le 26 juillet 1968, ayant son adresse professionnelle au 9 The Chase, Ascot, Berkshire SL5 7UJ, Royaume-Uni, comme nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer M. James Mann III, né à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, le 20 septembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 28 Eastern Avenue, Annapolis, Maryland 21403, Etats-Unis d'Amérique comme nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer M. John Glenn, né à Hardgate, Royaume-Uni, le 30 septembre 1972, ayant son adresse professionnelle au Rivendell, Marsh Green Road, Edenbridge, Kent TN8 5QE, Royaume-Uni, comme nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer M. Paulus Lamberts, né à Tilburg, Pays Bas, le 18 septembre 1965, ayant son adresse professionnelle au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: De Donder, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43887. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149688/195.

(140170377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

LO Gateway, Lombard Odier Gateway, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150169/11.

(140171568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.154.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial», une société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 90154, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 33 du 14 janvier 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 18 novembre 2010, publié au Mémorial C n°282 du 11 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marine WURTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société et fixation de ses pouvoirs
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée «Audit and Trust Services S.à r.l.» ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169138.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: WURTZ, BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/09/2014. Relation: EAC/2014/12833. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26/09/2014.

Référence de publication: 2014149283/52.

(140170356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.